

**Ministère des Mines
et de la Géologie**



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

.....
Travail-Justice-Solidarité

Déclaration de Politique Minière

**Pour un secteur minier performant, catalyseur de la
transformation structurelle de l'économie pour un
développement durable**

—
- Novembre 2018 -

Gouvernement de la République de Guinée
Ministère des Mines et de la Géologie
2018

Ce document est disponible sur les sites Web
du Gouvernement de la République de Guinée
www.gouvernement.gov.gn/
et
du Ministère des Mines et de la Géologie
de la République de Guinée
www.mines.gov.gn/

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
1. CONTEXTE ET FONDEMENTS DE LA POLITIQUE MINIÈRE	2
1.1 Modernisation de la gouvernance	2
1.2 Amélioration de la gestion macroéconomique	4
2. PRÉSENTATION DU SECTEUR MINIER GUINÉEN.....	4
2.1 Importance des ressources minérales pour la République de Guinée.....	4
2.2 Rôle de l'État dans le secteur des ressources minérales.....	6
2.3 Diagnostic du secteur des ressources minérales.....	7
3. CADRE STRATÉGIQUE	8
3.1 Perspectives de développement	9
3.2 Articulation avec le PNDES	11
3.3 Mission	12
3.4 Vision	12
3.5 Principes directeurs	12
3.6 But	12
3.7 Objectifs.....	12
3.8 Résultats	13
3.8.1 Orientations stratégiques.....	13
3.8.2 Axes d'intervention	15
4. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE ET DE SUIVI-ÉVALUATION.....	15
4.1 Pilotage.....	15
4.2 Suivi-évaluation	16
Annexe A Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1 - Modèle logique de la Politique minière.....	2
Tableau 2 - Principaux chantiers à réaliser à l'horizon 2040	9
Tableau 3 - Axes d'intervention retenus pour chaque orientation stratégique	15

Sigles

BSD	Bureau de Stratégie et de Développement
CCLM	Comité de Concertation dans les Localités Minières
CNI	Communication Nationale Initiale de la République de Guinée
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
IDMR	Initiative de Développement Minier Responsable
IGF	Intergovernmental Forum (on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development)
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PDSM	Plan de Développement du Secteur Minier
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAP	Rapports Annuels de Performance
SOGUIPAMI	Société Guinéenne de Patrimoine Minier
VMA	Vision Minière Africaine

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Guinée a entrepris d'importantes réformes depuis l'élection du Président Alpha CONDE en 2010, tant au plan de la gouvernance que de la gestion macroéconomique du pays. Ces réformes touchent tous les secteurs de l'économie, notamment celui des ressources minérales qui s'est doté, en 2011, d'un nouveau Code Minier, amendé en 2013, pour mieux encadrer les transformations structurelles souhaitées. Ces transformations veulent permettre un développement plus dynamique des ressources minérales dans un cadre plus transparent et libre de corruption. Au-delà des institutions et des opérateurs traditionnellement concernés par les questions minières, le gouvernement, en lançant en 2016 l'Initiative de Développement Minier Responsable, a aussi voulu associer l'ensemble des parties prenantes préoccupées par les retombées et les effets directs et indirects découlant des programmes et projets de développement de ce secteur d'activités.

Toutes ces réformes trouvent leur cohérence et leur articulation entre elles dans deux documents principaux: *Vision Guinée 2040* et *La Guinée en marche vers le progrès*. Pour opérationnaliser cette vision, le Gouvernement a adopté le Plan national de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020) auquel chaque ministère doit se rattacher. La présente Déclaration de Politique Minière (DPM) précise les modalités du rattachement du secteur minier à ce plan tout en indiquant les grandes orientations qu'elle entend suivre jusqu'à l'horizon 2025.

Le secteur minier est l'un des principaux moteurs de la croissance économique du pays. Il compte déjà pour environ 83%¹ des recettes d'exportation et 20% du PIB et doit continuer à se développer de manière responsable et durable, non seulement pour accroître sa contribution directe à l'économie nationale, mais surtout pour devenir, le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne.

La présente Déclaration de Politique Minière formalise la politique minière sous-tendue par le Code Minier en cours d'application. Elle s'inscrit dans la foulée du PNDES et en adopte les principes, notamment celui de l'approche de gestion axée sur les résultats. Elle se structure autour de quatre grandes orientations stratégiques qui correspondent à chacun des quatre piliers que reconnaît ce document. Chaque orientation se décline ensuite en axes d'intervention.

Le Programme de Développement du Secteur Minier (PDSM) précisera les modalités d'opérationnalisation de la Politique en définissant un certain nombre d'extrants pour chacun des axes retenus et en identifiant les activités à mener pour matérialiser ces extrants. Le **Tableau 1** présente les résultats de développement attendus de la Politique minière.

¹ Source : INS, Comptes Nationaux, déc. 2018

Tableau 1 - Modèle logique de la Politique minière

Résultat final	La transformation durable de l'économie guinéenne est amorcée			
	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
Orientations stratégiques (impact)	La gouvernance minière est améliorée	Le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne	Le capital humain du secteur minier est valorisé et renforcé	Le capital naturel touché par le secteur minier est préservé
Axes d'intervention (effet)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance géologique accrue • Cadre légal et réglementaire adopté • Capacités de l'administration nationale chargée de la gestion du secteur minier renforcées • Contrôle et suivi des activités minières améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du secteur minier sur l'économie nationale accru • Cadre d'investissement dans le secteur minier adapté et compétitif • Technologies propres dans l'industrie minière implantées 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins en compétences de l'industrie des ressources minérales comblés • Insertion des femmes et des jeunes dans toutes les sphères de l'activité minière effective 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la diversité biologique dans les zones minières accrue • Évaluation /gestion de risques de catastrophes systématisée

1. CONTEXTE ET FONDEMENTS DE LA POLITIQUE MINIÈRE

La République de Guinée est abondamment dotée de ressources minérales dont la mise en valeur demeure marginale par rapport au potentiel. Jusqu'à un passé récent, le processus de prise de décisions relatives à la gestion de ces ressources était formellement régi par la Déclaration de Politique Minière révisée de 2007. Cependant, depuis l'élection du Président Alpha CONDE en 2010, d'importants efforts ont été déployés pour réformer la gouvernance tant au niveau national que sectoriel. La présente Déclaration constitue la formalisation de la nouvelle politique minière menée à partir de 2011.

1.1 Modernisation de la gouvernance

Dans le cadre des grandes réformes entreprises, l'une des priorités du gouvernement a été l'amélioration et le renforcement des bases de la gestion du secteur des ressources minérales. À cet égard, deux initiatives majeures ont été prises : la révision du Code Minier de 1995 et la revue des titres et contrats miniers.

Le nouveau Code Minier, adopté en 2011 et amendé en 2013 en quelques-unes de ses dispositions, vise essentiellement à promouvoir un développement plus dynamique et responsable des ressources minérales du pays, dans un cadre plus transparent et libre de corruption. Ce cadre assure l'équilibre des intérêts des investisseurs et ceux de la Guinée, tout en prenant mieux en compte les aspects environnementaux et sociaux de manière à contribuer aux objectifs de développement durable.

La revue des titres et contrats miniers réalisée entre 2013 et 2016 visait quant à elle à vérifier la légalité des conditions dans lesquelles ces titres et contrats avaient été octroyés, à évaluer

l'équilibre des intérêts des parties dans les contrats signés avant 2011 et, le cas échéant, à négocier de bonne foi pour remédier aux déséquilibres constatés et, finalement, à assurer la prise en compte, dans un esprit de partenariat, des dispositions du nouveau Code Minier liées à la lutte contre la corruption, à la protection de l'environnement, au développement du contenu local et à l'amélioration des relations avec les communautés.

En outre, pour faciliter les investissements annoncés, le gouvernement a mis en œuvre deux importantes mesures relatives, respectivement, aux infrastructures et aux formalités liées aux autorisations administratives. Dans la même optique, la Société Guinéenne de Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) a été mise sur pied en vue de gérer les participations de l'État dans les sociétés minières, de promouvoir l'investissement minier et d'œuvrer pour la transformation sur place des matières premières minérales en produits semi-finis et finis. La SOGUIPAMI doit également permettre à l'État de suivre et maîtriser les cours des matières premières de base.

Aussi, conscient du rôle clé des infrastructures dans la mise en valeur des ressources minérales généralement localisées dans des zones enclavées, le gouvernement a entrepris en 2014 la mise en œuvre d'une politique de mutualisation des infrastructures connexes aux mines, afin de faciliter l'utilisation partagée des dites infrastructures par les exploitants miniers et autres parties prenantes opérant dans un même territoire.

Par ailleurs, vu l'importance de l'impact des délais administratifs d'octroi des permis et autorisations sur le calendrier d'exécution des projets majeurs de mise en valeur des ressources minérales, le gouvernement a mis en place un « guichet unique » pour faciliter et diligenter l'octroi de la multitude d'autorisations légalement requises à la phase de développement des projets miniers intégrés.

Dans le cadre de la réalisation de la vision d'un développement responsable des ressources minérales, le gouvernement a organisé en février 2017 une Table ronde sur l'Initiative de Développement Minier Responsable (IDMR) comme processus de concertation et d'intégration des préoccupations de toutes les parties prenantes, afin d'établir une vision partagée pour le développement du secteur des ressources minérales en Guinée. La mise en œuvre de cette initiative nécessite une communication tous azimuts entre les différentes parties prenantes.

Enfin, la Guinée a pris un tournant important dans la gestion des actifs miniers à travers la mise en conformité avec les exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2014, ainsi que la modernisation et la mise en ligne du cadastre minier en 2016.

Les réformes de la Gouvernance, réalisées avec l'appui des partenaires au développement (dont la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, le PNUD, la GIZ, la Société Financière Internationale, NRG1), ont permis de créer un environnement plus favorable à l'investissement dans le secteur minier.

1.2 Amélioration de la gestion macroéconomique

Au plan de l'amélioration de la gestion macroéconomique, le gouvernement a entrepris toute une série de réformes relatives à la gestion des finances publiques et à la planification du développement de l'économie nationale. La *Vision Guinée 2040* et le projet de société du Président de la République intitulé *La Guinée en marche vers le progrès* ont été formulés pour cristalliser l'aspiration à une Guinée émergente et prospère, avec comme objectif de *bâtir à l'horizon 2040 un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures.*

Le Plan National de Développement Économique et Social PNDES 2016-2020 a été adopté pour amorcer l'opérationnalisation de cette vision et cadrer les programmes sectoriels de développement. Ce plan reconnaît qu'en raison de l'importante place que tient le secteur des ressources minérales dans l'économie nationale et du très important potentiel minier de la Guinée, l'efficacité des politiques reliées à la promotion et à la gestion des ressources minérales revêt un intérêt stratégique pour le pays.

Au plan continental africain, la Guinée, en tant que membre actif de l'Union Africaine, est aussi appelée à mettre en œuvre la *Vision minière Africaine (VMA)* qui prône *l'exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socioéconomique soutenu.*

C'est dans ce contexte de réformes des politiques publiques en République de Guinée que se situe la présente Politique minière, à un moment où, au plan global, on entrevoit les premiers signes de la reprise de l'économie mondiale, après une longue période de ralentissement et de stagnation qui a négativement impacté la demande et les prix des minéraux et métaux sur le marché international et fragilisé l'économie des pays producteurs suite à la diminution des investissements.

2. PRÉSENTATION DU SECTEUR MINIER GUINÉEN

Le secteur minier est un des principaux leviers du développement économique et social de la Guinée. Les réformes entreprises au cours des dernières années ont profondément transformé le rôle de l'État. Celui-ci a réduit sa participation directe dans l'exploitation des ressources minérales pour se concentrer davantage sur la gouvernance et la gestion du secteur et sur la contribution de celui-ci à l'économie et au développement du pays.

2.1 Importance des ressources minérales pour la République de Guinée

➤ Le potentiel en ressources minérales

De par sa géologie, la République de Guinée est dotée d'importantes ressources minérales dont les niveaux de connaissance et de mise en valeur sont encore relativement faibles. Malgré l'ampleur limitée des travaux de levés géologiques et géochimiques réalisés à ce jour, on connaît le potentiel exceptionnel du pays en bauxite et en minerais de fer et on sait que le sous-sol recèle une large gamme de substances métalliques, non métalliques, radioactives, précieuses, de même que des terres rares. Les ressources minérales les mieux connues à ce stade selon les résultats des programmes de levés géologiques disponibles sont :

- **la bauxite** : les réserves sont estimées à 40 milliards de tonnes avec une teneur en alumine comprise entre 40 et 58 %, ce qui représente environ les deux tiers des ressources mondiales connues;
- **le minerai de fer** : les ressources sont estimées à environ 20 milliards de tonnes, avec au moins quatre gisements de classe mondiale (Nimba, Simandou, Kalia et Zogota) dont la teneur en fer se situe entre 50 et 68 %;
- **l'or** : les réserves sont estimées entre 700 à 1 000 tonnes de métal;
- **les diamants** : le potentiel est estimé à 30 millions de carats dont la majeure partie est de la qualité de joaillerie.

Nul doute qu'avec la poursuite des recherches, non seulement les réserves de ces quatre substances dominantes seront revues à la hausse, mais les importants indices confirmés de nickel, titane, uranium, cobalt, zinc, plomb, graphite, pierres précieuses et ornementales permettront d'élargir l'éventail du potentiel, de préciser les réserves et d'accroître l'intérêt des investisseurs.

➤ **La contribution des ressources minérales à l'économie nationale**

En 2017, la production de bauxite de la Guinée a augmenté de près de 65% par rapport à celle de 2016, passant d'environ 31 Mt à près de 52 Mt. Cette performance lui vaut d'occuper maintenant le 3^{ème} rang des pays producteurs de bauxite.

L'espoir est permis d'atteindre une production de plus de 60 Mt à l'horizon 2020, dans la poursuite de l'objectif de devenir le premier pays production de bauxite au monde.

La Guinée, profitant de la restructuration du marché international et de l'émergence de la Chine devenue le plus grand producteur d'aluminium au monde, a pris la première place dans l'approvisionnement du marché chinois depuis 2016. Cette position devrait se renforcer dans les prochaines années avec les investissements qui sont en cours aussi bien pour de nouveaux projets que des projets de réhabilitation et/ou d'extension. En effet, selon les dernières études prospectives, la demande de bauxite/aluminium sera nettement plus élevée que l'offre à l'horizon 2025, d'où la nécessité pour la Guinée de consolider et renforcer sa position sur l'échiquier international.

De son côté, la production industrielle d'or de la Guinée était de 16 tonnes en 2016, alors que la production artisanale dépassait les 19 tonnes.

Si le nombre d'emplois directs créés par les opérations minières industrielles se situe légèrement en deçà des 20 000, ceux liés à l'artisanat minier, essentiellement dans l'or et les diamants, atteignent les 250 000 au plus fort de la saison favorable à cette activité.

Tout cela montre que les ressources minérales, qui tiennent déjà une place très importante dans l'économie guinéenne en assurant pratiquement 83 % des recettes d'exportation et en contribuant à environ 20% du PIB de la Guinée, pourraient jouer dans le futur un rôle encore plus important.

2.2 Rôle de l'État dans le secteur des ressources minérales

En vertu de l'engagement de la République de Guinée dans un modèle de développement fondé sur la libre entreprise, les investisseurs privés sont responsables de leurs plans de développement et de l'exécution de leurs décisions d'investissement. Cependant, l'État a un rôle important à jouer à plusieurs niveaux dans l'orientation et la promotion du développement minier pour s'assurer que ce développement s'inscrive dans la stratégie nationale et contribue à l'amélioration du bien-être des populations guinéennes.

➤ Les ressources minérales, patrimoine indivisible de la nation

La Constitution établit que « les ressources minérales ou fossiles du sous-sol du territoire de la République de Guinée appartiennent à l'État et leur valorisation doit aboutir à l'amélioration des conditions de vie des populations ». L'État est le garant de la propriété indivisible de la nation guinéenne sur ses ressources minérales, quelle que soit leur localisation sur le territoire national. À ce titre, il s'assure que l'exploitation de ces ressources est raisonnablement profitable à l'ensemble des populations de la Guinée.

➤ L'importance de la réglementation et de la consultation des parties prenantes

L'État accorde une grande importance à la réglementation, non seulement pour fournir un cadre favorable, transparent et prédictible aux actions des investisseurs dans le secteur des ressources minérales, mais aussi en tant qu'outil d'intégration des objectifs sociaux, environnementaux et économiques aux processus décisionnels afin de s'assurer d'une exploitation durable de ces ressources. Cependant, l'État accorde aussi de l'importance aux approches non réglementaires, comme la consultation et la participation impliquant les investisseurs, les communautés locales et l'État, car elles sont particulièrement appropriées pour favoriser l'émergence de décisions consensuelles pour l'ensemble des parties prenantes.

➤ L'efficacité de la promotion de l'exploitation responsable des ressources minérales

L'État, par une promotion efficace, oriente les investissements et pilote ainsi le développement du secteur des ressources minérales conformément à ses objectifs stratégiques à long terme.

➤ L'importance de la coopération internationale et des partenariats

L'État reconnaît l'importance de coopérer dans le cadre des initiatives internationales comme le Processus de Kimberley, l'ITIE, l'OCDE, l'IGF et la VMA. En adhérant aux standards promus par ces initiatives, l'État amplifie ses propres efforts d'amélioration de la gouvernance du secteur des ressources minérales et de la perception qu'ont les investisseurs et les partenaires au développement du pays. Justement, le gouvernement entend intensifier la coopération avec ses partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux pour mener à bien les nombreuses actions à entreprendre pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'amélioration de la gouvernance du secteur.

2.3 Diagnostic du secteur des ressources minérales

Au cours des années, et de façon récurrente, le secteur des ressources minérales a fait l'objet de plusieurs analyses diagnostiques. Celles-ci ont permis d'ajuster la planification tant stratégique qu'opérationnelle du secteur afin de s'assurer qu'il est en ligne avec les objectifs nationaux de développement auxquels il doit contribuer et qu'il atteigne les résultats escomptés.

Au plan stratégique, une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du secteur minier a été menée à une échelle globale afin de déterminer les grandes orientations stratégiques de la Politique minière à moyen, long terme. Le tableau suivant résume les éléments essentiels de cette analyse.

Tableau 2 - Forces, faiblesses, opportunités, menaces du secteur des ressources minérales

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources minérales abondantes. • Diversité et qualité des ressources minérales. • Schéma directeur des infrastructures d'évacuation élaboré. • Façade maritime de 300 KM. • Potentiel énergétique et hydrologique. • Gouvernance politique amélioré. • Climat des affaires assaini. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance insuffisante des ressources géologiques du sol et du sous-sol. • Administration peu efficace et réflexes hérités d'une économie étatisée. • Attentes démesurées envers le secteur au regard des opportunités. • Insuffisance des ressources mobilisées pour financer la recherche minière. • Taux d'alphabétisation faible : 36 %. • Revendications catégorielles et demandes sociales. • Captation insuffisante des effets induits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande chinoise en forte croissance pour la bauxite. • Demande mondiale soutenue en termes de ressources naturelles stratégiques. • Volonté internationale de substituer des énergies propres aux énergies fossiles. Or, la Guinée est dotée d'un potentiel hydroélectrique. • Croissance économique de l'Afrique. • Croissance démographique de l'Afrique. • Position géographique centrale dans la sous-région prédisposant la Guinée à un rôle de hub. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution négative des cours mondiaux des substances minérales. • Faible harmonisation des interventions des acteurs nationaux et des partenaires au développement. • Faible développement du potentiel énergétique. • Image négative du pays projetée auprès des investisseurs. • Manque de programme de développement communautaire intégré.

Au plan plus opérationnel, et à court terme, le diagnostic du secteur des ressources minérales de la Guinée fait ressortir les problèmes immédiats suivants :

- un potentiel minier insuffisamment connu et sous-exploité;
- des opérations minières très peu intégrées dans l'économie nationale et locale;
- l'inexistence d'infrastructures pour les gîtes enclavés;
- un artisanat minier aux effets négatifs sur le milieu social et l'environnement;
- des capacités insuffisantes pour planifier, promouvoir, opérer et contrôler efficacement le secteur;
- des tensions sociales dans les zones minières liées notamment à l'insuffisance de la planification des infrastructures et aux difficultés d'accès aux services sociaux de base, à l'emploi, aux opportunités d'affaires, etc.

3. CADRE STRATÉGIQUE

La Politique minière s'inscrit dans le prolongement des importantes initiatives prises par le gouvernement de la République de Guinée en matière de réformes pour l'amélioration de la gouvernance et la relance de la croissance économique pour un développement durable. Elle intègre les conclusions d'une importante consultation

inclusive tenue en février 2017 dans le cadre de l'Initiative de Développement Minier Responsable et se veut en cohérence avec le cadrage stratégique défini par le gouvernement dans la « Vision Guinée 2040 » adoptée en avril 2017 et son premier outil d'opérationnalisation qu'est le PNDES 2016-2020.

3.1 Perspectives de développement

Depuis 2016, dans le cadre du programme de réformes sectorielles entreprises par le Gouvernement, quatre objectifs stratégiques complémentaires ont été assignés au Ministère des Mines et de la Géologie:

- renforcer l'infrastructure géologique nationale;
- créer un cadre propice à l'investissement;
- accroître l'impact de l'exploitation responsable des ressources minérales et catalyser la transformation structurelle de l'économie nationale;
- renforcer les capacités nécessaires à la maîtrise du processus de mise en valeur des ressources minérales.

L'atteinte de ces grands objectifs, à l'horizon 2040, passe par la réalisation de multiples chantiers majeurs que résume le tableau suivant :

Tableau 2 - Principaux chantiers à réaliser à l'horizon 2040

1 - Renforcer l'infrastructure géologique nationale pour mieux connaître le potentiel minier	
Domaines d'intervention considérés	Chantiers identifiés
Cartographie minéralogique	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement et approfondissement de la base des connaissances sur les ressources minérales • Capitalisation des informations générées par les détenteurs de titres miniers, aussi bien sur les zones retenues que sur les zones rétrocedées • Analyse systématique des échantillons témoins fournis par les détenteurs de titres miniers afin d'alimenter en continu le processus d'identification des zones perspectives • Sélection / évaluation des cibles pertinentes pour les besoins de planification
Système d'information géologique et minière	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation et amélioration continue de la base de données géo-spatiales en cours d'élaboration à partir des données disponibles • Facilitation de l'accès des investisseurs à ces informations ; élaboration d'une procédure formelle de mise à disposition
Laboratoires de géologie	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la construction, de l'équipement et du fonctionnement d'un laboratoire géologique national de référence, conforme aux normes internationales • Promotion de l'établissement d'un réseau de laboratoires d'analyses sur le territoire national
2. Créer un cadre propice à l'investissement minier pour faire face à la compétition	
Cadre légal et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Complément du cadre légal et réglementaire • Élaboration et adoption de conventions-types adaptées par filière
Infrastructures connexes aux mines	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et renforcement de la mise en œuvre de la politique de mutualisation des infrastructures

Domaines d'intervention considérés	Chantiers identifiés
	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du schéma directeur des infrastructures connexes aux mines Renforcement de la synergie entre les secteurs miniers et énergétiques
Formalités administratives de conformité	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation et accélération des formalités administratives d'obtention par les investisseurs des diverses autorisations requises par les réglementations nationales
Pilotage de la mise en valeur des ressources minérales	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du marché international des minéraux et métaux et de leurs perspectives Analyse des priorités dans le développement minier et promotion des investissements
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> Développement et maintien d'une politique fiscale assurant la compétitivité du secteur minier guinéen Mise en place d'un mécanisme efficace de prise en charge des difficultés rencontrées par les investisseurs au niveau des administrations fiscales et douanières et de règlement diligent des différends sur l'application des clauses conventionnelles
Partenariat avec les communautés	<ul style="list-style-type: none"> Soutien et développement d'un Cadre de Concertation avec les communautés au niveau des localités minières Développement d'un partenariat entre les opérateurs miniers et les communautés locales
3. Accroître l'impact de l'exploitation responsable des ressources minérales sur l'économie et catalyser le développement durable	
Stratégie de contribution à la transformation culturelle de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement du secteur minier fondée sur la VMA et cohérente avec l'IDMR Diversification de la production minière dans une optique de développement durable Définition de l'orientation et encadrement de l'appui du secteur au développement local
Développement communautaire et contenu local	<ul style="list-style-type: none"> Adoption et mise en œuvre de la Politique Nationale du Contenu Local du secteur minier en partenariat avec toutes les parties prenantes, ainsi que de la lettre de Politique sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises Finalisation de la mise en place de Comités de concertation dans les localités minières (CCLM)
Promotion de la valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'intégration aval de l'exploitation des ressources minérales de la Guinée
Maîtrise de l'artisanat minier	<ul style="list-style-type: none"> Restructuration et encadrement de l'exploitation artisanale des ressources minérales en partenariat avec les communautés locales
Minéraux du développement	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'une Politique nationale de valorisation des minéraux du développement dans une optique de développement local et de réduction de la pauvreté
Contrôle géologique	<ul style="list-style-type: none"> Suivi, contrôle et enquête géologique pendant l'exécution des programmes de reconnaissance géologique de recherche et de prospection minière sur l'ensemble du territoire national
Contrôle minier	<ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en place des compétences requises et des outils de suivi et de contrôle minier, tant pour l'industrie que pour l'artisanat minier
4. Renforcer les capacités nécessaires à la maîtrise du processus de mise en valeur des ressources minérales	
Compétences de l'industrie guinéenne des ressources minérales	<ul style="list-style-type: none"> Prévision des besoins de l'industrie pour la création et le perfectionnement des compétences nationales nécessaires à l'efficacité de l'exploitation et de la transformation des ressources minérales

Domaines d'intervention considérés	Chantiers identifiés
Capacités de l'administration nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'un plan exhaustif de renforcement des capacités du personnel en adéquation avec la mission de développement du secteur • Rénovation du cadre de travail et équipement de l'administration minière aux niveaux central et déconcentré • Développement d'une synergie d'actions entre les Administrations centrale et déconcentrée

3.2 Articulation avec le PNDES

Conçu et structuré selon une approche de gestion axée sur les résultats², le PNDES s'articule autour de quatre piliers qui se rattachent respectivement à la gouvernance, l'économie, le capital humain et le capital naturel.

Pour chacun de ces piliers, un ensemble de résultats à moyen et long termes ont été formulés. C'est à ces résultats que la Politique du secteur minier doit se rattacher et plus particulièrement aux résultats à moyen terme, soit ceux que l'on souhaite atteindre à l'intérieur de la période 2016-2025. Ces résultats correspondent aux *effets* attendus du PNDES.

Parmi les nombreux effets auxquels la Politique du secteur minier doit contribuer, deux lui sont spécifiquement destinés, à savoir : *la gouvernance minière est améliorée* (pilier 1) et *le secteur minier est devenu catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne* (pilier 2). Ces deux effets, et en particulier le second, sont en lien direct avec l'un des deux grands résultats finaux de tout le PNDES : *la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée*.

Ces attentes à l'endroit du secteur des ressources minérales sont pleinement justifiées, puisqu'en plus de générer des recettes directes pour l'État, le secteur crée de l'emploi, bâtit des capacités, suscite l'entrepreneuriat local et l'employabilité des femmes et des jeunes, développe des infrastructures à potentiel multi-usagers, modernise l'économie et diffuse dans le pays les meilleures pratiques internationales de divers ordres : gouvernance, sanitaire, environnemental, etc.

Pour comprendre et visualiser ces liens entre la Politique du secteur minier et le PNDES, on trouvera, à l'**annexe A** de cette Déclaration de politique, quatre figures correspondant à chacun des quatre piliers du PNDES. Ces figures montrent l'articulation (architecture) de la politique qui se structure autour de quatre orientations stratégiques (une par pilier), qui se déclinent à leur tour en axes d'intervention.

Selon l'approche GAR, les orientations correspondent à l'impact attendu de la politique (résultats long terme), tandis que les axes correspondent aux effets (résultats à moyen terme).

² La Gestion axée sur les résultats constitue l'un des principes directeurs du PNDES.

Les extraits (résultats à court terme), qui complètent la chaîne des résultats, sont présentés dans le Plan de développement du secteur minier (PDSM).

Le PAO présente les intrants (activités, ressources financières, matérielles, etc.).

3.3 Mission

Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des Mines et de la Géologie.

3.4 Vision

La vision qui sous-tend la Politique minière est la suivante : *Les ressources minérales de la Guinée sont efficacement mises en valeur et contribuent significativement à une croissance forte et soutenue; cette croissance catalyse la transformation structurelle de l'économie et favorise le développement durable de la Guinée.*

3.5 Principes directeurs

Plusieurs principes, en lien avec ceux du PNDES, guident la Politique minière afin de s'assurer que la gestion des ressources minérales soit axée sur le concept de développement durable et qu'elle soit en même temps efficace en termes d'investissement et de génération de revenus pour financer le développement du pays. Ainsi, le développement minier durable et responsable :

- valorise et respecte la législation et la réglementation nationale en vigueur;
- mise sur la compétitivité et la transparence pour capter les investissements internationaux;
- favorise le renforcement du partenariat avec les communautés locales et associe les populations, notamment les femmes et les jeunes, au développement induit par les projets miniers;
- contribue au désenclavement physique et économique des sites miniers;
- veille en tout temps à minimiser les conséquences de ses activités sur l'environnement en général et sur la population et la biodiversité en particulier;
- encourage l'émergence de nouvelles technologies et de pratiques plus performantes aux plans technique et environnemental.

3.6 But

Le but de la Politique minière est *d'accélérer la croissance économique et de catalyser la transformation structurelle de l'économie pour un développement durable.*

3.7 Objectifs

Se fondant notamment sur la *Vision Guinée 2040* et sur le principal outil de son opérationnalisation que constitue le PNDES, d'une part, de même que sur le diagnostic du secteur des ressources minérales de la Guinée, d'autre part, la Politique minière vise quatre objectifs stratégiques, soit un pour chaque pilier du PNDES. Ils s'énoncent comme suit :

- corriger et normaliser les règles, les procédures et les pratiques du secteur minier (P1);
- accroître l'impact de l'exploitation responsable des ressources minérales sur le développement du pays et entraîner la transformation structurelle de l'économie nationale (P2);
- renforcer les capacités institutionnelles et individuelles nécessaires à la maîtrise du processus de mise en valeur des ressources minérales (P3);
- protéger l'environnement contre les impacts négatifs de l'exploitation des ressources minérales (P4).

3.8 Résultats

3.8.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Politique minière sont en lien avec les effets escomptés du PNDES. Telles que formulées ici, elles correspondent à l'impact attendu de la Politique à l'égard de chaque pilier, c'est-à-dire les résultats qui se manifesteront dans un horizon de 5 ans et plus.

➤ **Pilier 1 – Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable**

Dans le volet économique du programme national de promotion de la bonne gouvernance, la gestion des ressources minérales est appelée à jouer un grand rôle. De par la place centrale qu'occupe le Code Minier en tant que cadre de référence à la fois pour l'action publique et pour l'investissement privé dans le secteur des ressources minérales, la Politique minière reconnaît et affirme l'importance de maintenir son efficacité, de faciliter et d'assurer son application équitable.

- ***Orientation stratégique 1 : La gouvernance minière est améliorée.***

➤ **Pilier 2 – Transformation économique durable et inclusive**

Le programme du gouvernement vise une croissance économique accélérée, inclusive et durable. L'intensité de capital du secteur extractif étant particulièrement élevée, la réalisation d'investissements massifs pour l'exploitation de ressources minérales contribuera sans aucun doute à *booster* la croissance. En plus de l'accroissement des recettes directes de l'État, ces investissements contribueront significativement à la création d'emplois et de compétences, à la mise en place d'infrastructures modernes, à l'introduction de nouvelles technologies ainsi qu'au développement communautaire. La Politique minière, en créant les conditions pour faciliter les investissements, accroître et diversifier la production de substances minérales, mettre en place des infrastructures multi-utilisateurs, renforcer le contenu local, catalysera la transformation structurelle de l'économie guinéenne.

- ***Orientation stratégique 2 : Le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne.***

➤ **Pilier 3 – Développement inclusif du capital humain**

L'exploitation des ressources minérales et son suivi-contrôle exigent de hautes compétences organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières. Traditionnellement, l'exploitation des ressources minérales est accompagnée par des efforts soutenus des investisseurs dans la formation professionnelle et le perfectionnement pour leurs propres besoins d'opération. La Politique minière vise à développer un partenariat avec les investisseurs pour anticiper sur les besoins en compétences non seulement pour l'industrie elle-même, mais aussi pour l'administration minière en vue de renforcer ses capacités de pilotage et de suivi du développement du secteur. Par ailleurs, il est reconnu que l'industrie du secteur des ressources minérales induit des exigences élevées en matière de sécurité et de santé du personnel. La Politique minière entend diffuser ces exigences autour des sites miniers pour renforcer la résilience du secteur face aux menaces sanitaires, notamment le VIH/Sida. Enfin, la contribution au développement communautaire prônée par la Politique minière impactera directement le capital humain du pays, par l'accès des populations à l'éducation, aux soins de santé, aux services d'électricité et d'eau potable ainsi qu'à un cadre de vie amélioré.

- ***Orientation stratégique 3 : Le capital humain du secteur minier est valorisé et renforcé.***

➤ **Pilier 4 – Gestion durable du capital naturel**

Les ressources minérales par essence sont des ressources naturelles non renouvelables. Leur gestion durable comprend nécessairement deux dimensions : d'une part, la gestion prudente et responsable de la ressource elle-même en tenant compte des intérêts des générations futures et, d'autre part, la limitation de l'impact de l'exploitation de la ressource sur l'environnement et sur les changements climatiques. La Politique minière s'inscrit dans cette double exigence en visant la pleine opérationnalisation du Code Minier et son application rigoureuse. Les prescriptions du Code Minier en ce qui concerne les études d'impact environnemental et social et les plans de gestion des impacts environnementaux et sociaux permettent notamment, en conjonction avec l'utilisation d'énergies propres, la réduction de la pollution, la protection d'espèces menacées connues contre l'extinction, la réduction de la pression directe sur la biodiversité, la restauration et la sauvegarde des écosystèmes.

Par ailleurs, la gestion des risques de catastrophes naturelles représente une préoccupation importante pour l'exploitation des ressources minérales. D'une part, elle pourrait être considérablement affectée par d'éventuelles catastrophes et, d'autre part, elle pourrait elle-même être à l'origine de situations conséquentes advenant un accident ou le mal fonctionnement d'un quelconque équipement ou installation. La Politique minière entend s'assurer que la gestion des risques soit systématiquement intégrée aux évaluations de sites, aux procédures et autres pratiques courantes, et que des mesures soient prises pour se donner les moyens d'agir en cas de catastrophe.

- **Orientation stratégique 4** : Le capital naturel touché par l'exploitation responsable des ressources minérales est préservé.

3.8.2 Axes d'intervention

Pour que les résultats attendus au niveau des orientations stratégiques puissent être atteints, un certain nombre d'axes d'intervention, qui débouchent concrètement sur des extrants bien précis détaillés dans le PDSM, ont été retenus. Ils tiennent compte des perspectives de développement identifiés par le MMG et des attentes du PNDES. Le Tableau 3 présente ces axes d'intervention.

Tableau 3 - Axes d'intervention retenus pour chaque orientation stratégique

Orientations stratégiques	Axes d'intervention
1. La gouvernance minière est améliorée	1. Connaissances géologiques accrues 2. Cadre légal et réglementaire complété et adopté 3. Capacités de l'administration nationale chargée de la gestion du secteur minier renforcées 4. Contrôle et suivi des activités minières améliorées
2. Le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne	1. Impact du secteur minier sur l'économie nationale accru 2. Cadre d'investissement dans le secteur minier adapté et compétitif 3. Technologies propres dans l'industrie minière implantées
3. Le capital humain du secteur minier est valorisé et renforcé	1. Besoins en compétences de l'industrie des ressources minérales comblés 2. Insertion des femmes et des jeunes dans toutes les sphères de l'activité minière effective
4. Le capital naturel touché par l'exploitation responsable des ressources minérales est préservé	1. Protection de la diversité biologique dans les zones minières accrue 2. Évaluation / gestion de risques de catastrophes systématisée

4. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Le dispositif de pilotage et de suivi - évaluation à mettre en place vise à assurer la cohérence de la Politique minière et du PDSM avec l'ensemble du PNDES.

4.1 Pilotage

Le dispositif de pilotage s'intéresse à la gestion et au bon déroulement de l'ensemble des activités prévues. Il permet aussi de garantir la concertation et la coordination de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Politique.

Ce dispositif est régi par des textes réglementaires qui précisent les rôles et responsabilités des différents intervenants. L'instance de pilotage (comité, cellule...) est présidée par le Ministre des Mines et de la Géologie et inclut les représentants de certains départements ministériels et des Collectivités locales, les Partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que d'autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Politique minière. Le secrétariat de cette instance est assuré par le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD).

4.2 Suivi-évaluation

Le gouvernement attache une importance à un suivi-évaluation efficace de la Politique Minière. C'est pourquoi il veillera à l'établissement d'un mécanisme de suivi-évaluation, de critères et d'indicateurs liés aux objectifs financiers, économiques, sociaux et environnementaux de la mise en valeur des ressources minérales du pays dans une optique de développement durable, pour servir de base à l'évaluation objective des progrès accomplis.

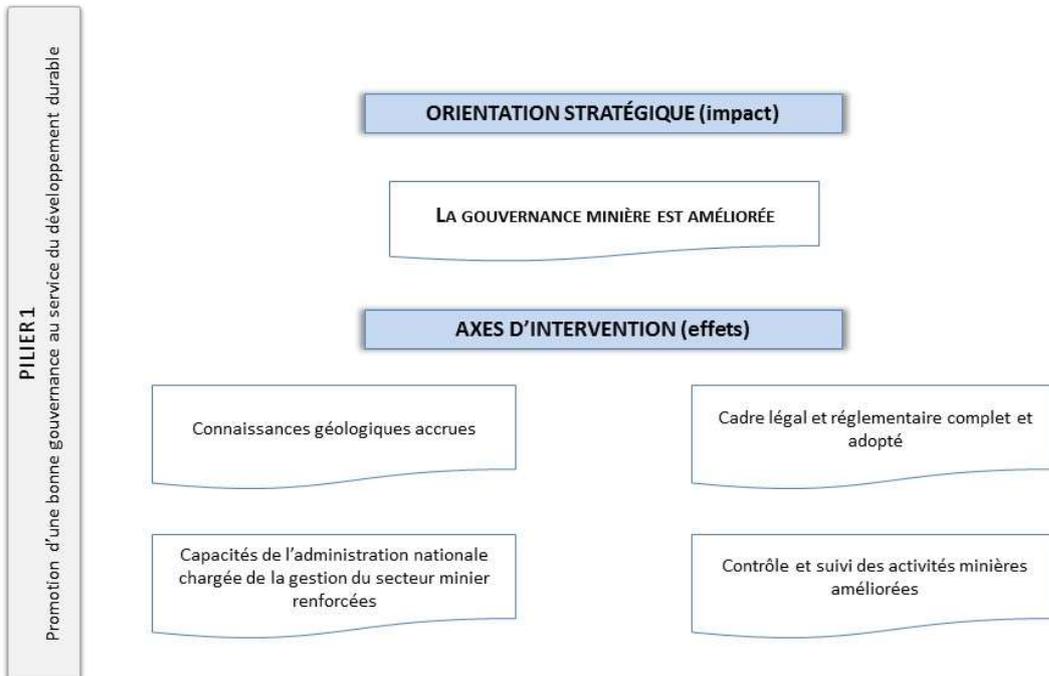
Au plan du suivi-évaluation, un comité technique responsable de la coordination du dispositif et du suivi immédiat de la mise en œuvre est mis en place. Il est présidé par le BSD et formé des directions techniques et déconcentrées du MMG ainsi que de certaines parties prenantes des secteurs public et privé. Les rapports annuels de performance (RAP) produits par le BSD rendent compte de la progression des travaux. Ils sont transmis aux Autorités supérieures du Gouvernement pour validation et décision.

Annexe A

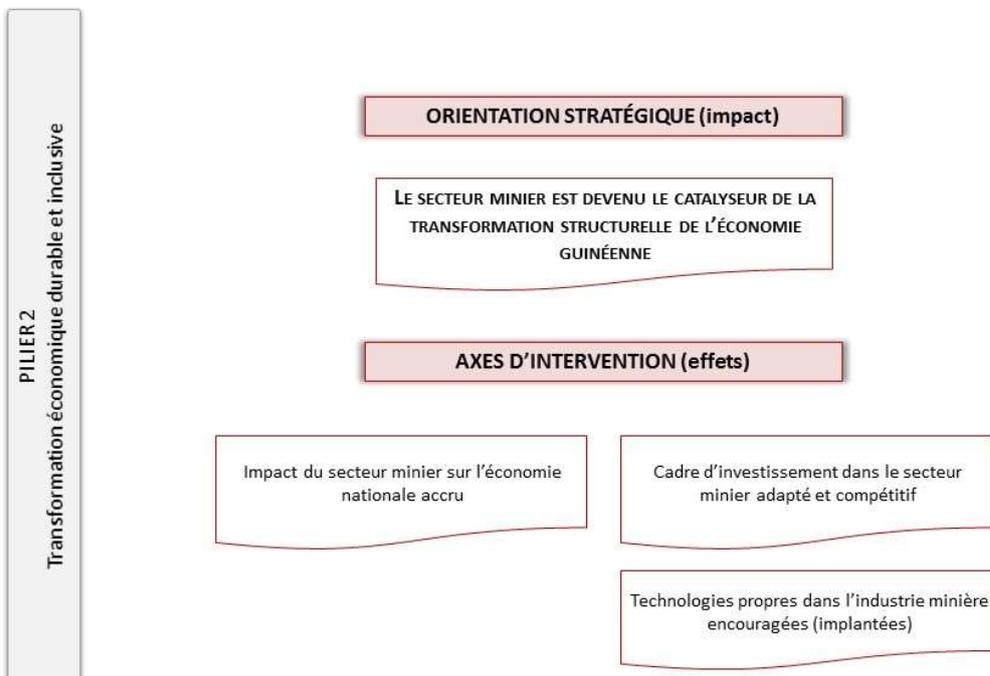
Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES

Annexe A : Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES

Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES

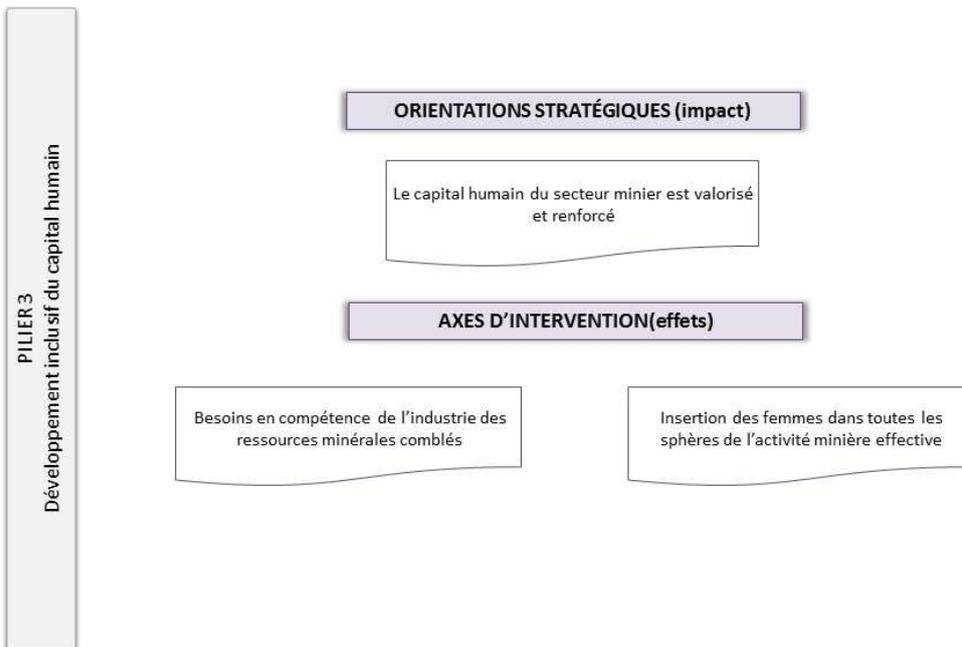


Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES



Annexe A : Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES

Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES



Politique du secteur minier selon les piliers du PNDES

